

Bilan du jury - 6 mai 2024

Le jury présidé par Armelle Sibrac, IA-IPR de Lettres, co-pilote de la mission académique « Maîtrise de la Langue » est composé d'IEN, de CPC, de professeurs de français et d'éducation musicale, d'un professeur documentaliste et d'un représentant de la D.A.A.C.

Les membres du jury tenaient à remercier les très nombreuses classes ayant participé à ce concours académique et ayant permis au jury, de découvrir et d'apprécier des productions originales. Pour la deuxième année, le concours était ouvert aux classes de cycles 1 et 2 qui ont été très nombreuses à s'emparer de ce projet.

Le jury a été ravi de découvrir des œuvres d'une grande qualité qui témoignent de l'implication des élèves et de leurs enseignants, mais qui permettent également de percevoir le plaisir ressenti par les élèves dans la réalisation des productions.

Le jury rappelle que ce concours intitulé **L'Écrire et le Dire** lie deux verbes fondamentaux dans la mise en œuvre du projet, l'un ne saurait s'effacer par rapport à l'autre. Il est essentiel que la dimension littéraire du texte soit travaillée, qu'un véritable soin soit apporté à la langue employée et que le travail de la voix, de l'environnement sonore participe pleinement au sens de la production. Ainsi, certains textes présentant de réelles qualités littéraires n'ont pas été retenus, le travail sur les voix et l'environnement sonore étant laissé de côté.

Le jury souhaite attirer l'attention des professeurs sur quatre points essentiels du concours :

- La production doit refléter une participation collective de la classe, lors de la phase d'écriture mais également de la mise en voix du texte. La production envoyée ne doit pas être uniquement le travail d'un petit groupe d'élèves. Le jury a particulièrement apprécié les productions dans lesquelles tous les élèves de la classe pouvaient être entendus.
- Si la durée de 4 minutes ne doit pas être dépassée, le jury rappelle qu'il n'est pas forcément nécessaire d'atteindre cette durée, du moment que la production dure deux minutes minimum. Les professeurs veilleront également à envoyer leurs productions sous format MP3.
- De nombreuses productions proposées cette année étaient en lien avec le thème des valeurs républicaines. Si le jury a primé des productions qui marquaient un engagement dans la formation citoyenne des élèves, il souhaite néanmoins rappeler que le choix de ce thème n'est pas une condition imposée. Ainsi, les membres du jury sont tout autant disposés à récompenser des productions évoquant tout autre thème, dans laquelle la poésie ou l'humour se manifestent. Le jury a particulièrement apprécié les productions mettant en valeur le dynamisme des élèves, celles en lien avec l'histoire des arts et toutes celles qui reflètent un travail de création autour de l'imaginaire.
- Enfin, les membres du jury ont apprécié de recevoir des fiches projet riches et détaillées qui leur ont permis de comprendre la démarche dans laquelle s'inscrivait la production. Les professeurs sont donc encouragés à fournir tous les éléments susceptibles d'éclairer le parcours de leur classe.

Le jury rappelle enfin que ***L'écriture et le dire*** est un concours et que pour des raisons d'équité, les règles doivent être les mêmes pour l'ensemble des candidats, notamment les délais d'envoi des productions et des documents. Certaines productions n'ont malheureusement pas pu être prises en compte car certains documents d'inscription manquaient. Nous vous invitons à prendre connaissance des très belles productions lauréates mises en ligne sur le site académique [Langage](#).

Au plaisir de vous retrouver lors de la prochaine édition du concours à la rentrée 2024.



<https://dqxy.link/INJqq>